



*Mairie de
Boissy La Rivière*

PROCÈS VERBAL
Séance du jeudi 12 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze juillet à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents :

COCHET Patrice - GAUFILLET Bruno - HERBELLOT Christine - KOUMAH Laetitia
LEGRIS Stéphanie - LEROUX Dominique - SENS OLIVE Georges

Absent excusé : GARRIGOU Olivier

Absents excusés et ont donné pouvoir :

Maria Hélène MENDES MARTINS à Laetitia KOUMAH

Véronique LOYER à Dominique LEROUX

Jean-Marc THUAU à e HERBELLOT

Secrétaire de séance : Laetitia KOUMAH

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1/ Demande d'aide financière produit des amendes de police – Installation 2 radars pédagogiques aux abords du groupe scolaire

1/ Demande d'aide financière produit des amendes de police – Installation 2 radars pédagogiques aux abords du groupe scolaire

Monsieur le Maire expose :

Dès la rentrée scolaire de septembre 2018, la cantine de Bierville n'étant plus en capacité d'accueillir les élèves du regroupement scolaire, la restauration scolaire s'effectuera dans la salle polyvalente de Boissy-la-Rivière.

Afin d'assurer la sécurité des enfants lors du trajet école/cantine, il convient d'installer 2 radars pédagogiques comme indiqué sur le plan joint.

Les travaux sont estimés à 4 684.00 € HT

Plan de financement

Dépenses

4 644.00 € HT

Recettes

2 322.00 € HT Aide Conseil départemental

2 322.00 € HT Commune

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à :

- Déposer un dossier de demande de subvention
- Signer tous les actes relatifs à cette opération
- Faire une demande de dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de l'aide, vu l'urgence, afin de sécuriser les enfants se rendant à la cantine scolaire
- D'approuver le plan de financement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tous les actes relatifs à cette opération et à déposer une demande de dérogation

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15